Image not found or type unknown

Pb de prelevement automatique

Par **missy**, le **15/09/2009** à **11:49**

Bonjour,

J'ai souscrit à une assurance auto chez generalli en janvier 2009 mais en passant par un courtier, j'ai donné mon RIB pour les prelevements mensuels de 20 € et le courtier ce rend compte que generalli par inadvertance à ecraser ma demande de prelevement donc aucun prelevement n'a été fait.
Suis je en droit de payer cette arrierée ? ou ne payer que les sommes à venir sachant que j'ai un autre véhicule assuré chez eux et que les prelevements eux ont été effectués.

Quels son mes droits? mes recours?

En vous remerciant d'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés